

LE 25 JANVIER 2017

PROJET WINDVISION - POSITION DE L'ASBL « DU COTE DES CHAMPS »

Depuis plus de dix ans, l'ASBL « DU COTE DES CHAMPS » s'est plongée dans la problématique de l'éolien. Aujourd'hui, elle n'en est plus à débattre sur sa nécessité.

Ses membres ne sont pas des anti-éoliens, ils sont bien conscients qu'il faut développer des énergies renouvelables mais pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix.

En 2010-2011, l'ASBL a d'ailleurs participé à un projet de plate-forme éolienne. Malheureusement, celui-ci a été déposé à la veille des élections et le politique n'a pas suivi.

En 2015, nous avons organisé de nombreuses réunions et réagi par rapport à la nouvelle cartographie et au nouveau cadre éolien qui ne nous satisfaisaient pas, d'autant plus que la part citoyenne et publique était réduite à moins de la moitié (49,8%), laissant le promoteur majoritaire.

La ville de Nivelles a souhaité avoir un parc éolien sur son territoire. Il verra le jour en 2017. En 2015, l'A.S.B.L. « DU COTE DES CHAMPS » n'a pas rejeté le projet de Ventis d'implanter un parc de 5 éoliennes à Nivelles-Sud car elle a estimé que le paysage y était déjà impacté par les autoroutes E 19 et E 420.

L'A.S.B.L. s'est positionnée dans l'optique du Ministre DI ANTONIO, qui proposait d'implanter les parcs éoliens le long des autoroutes et des voies ferrées. Elle va encore plus loin en proposant de les implanter dans les parcs industriels, comme cela se fait en Flandre.

Pour le projet de Ventis à Nivelles-Sud, l'A.S.B.L. avait émis des recommandations pour chacune des 5 éoliennes prévues et avait demandé la suppression de la 1ère éolienne car trop proches des habitations. Cette éolienne ayant été supprimée, l'A.S.B.L. a laissé faire le projet car conforme aux directives qu'elle s'était fixées. Elle n'a donc rentré aucun avis défavorable pour ce projet.

Notre seul regret a été que la participation citoyenne s'est limitée à 25 % (une éolienne sur quatre) ce qui signifie que le promoteur s'est engraisé avec les 75 % restants. De plus, il est faux de qualifier ces 25 % de participation citoyenne car ils doivent encore être partagés avec la ville

Bref, cette année, Nivelles aura son parc éolien, alors nous ne comprenons pas pourquoi il est encore question de projet d'implantation d'un autre parc éolien. Elle a eu ce qu'elle voulait, ça suffit.

De toute façon, si d'autres éoliennes devaient être implantées, qu'elles le soient en extension de celui de Nivelles-sud, en direction du contournement sud vers les casernes de gendarmerie et des pompiers.

Nous demandons qu'on cesse d'impacter les paysages qui ne le sont pas, ceux-ci font aussi partie de l'écologie.

Le cadre éolien (qui n'est qu'un ensemble de directives et n'a pas force de loi) indique une distance entre les habitations et les éoliennes égale à quatre fois la hauteur de l'éolienne au lieu de trois précédemment. Pour nous, c'est encore insuffisant, nous demandons qu'une distance minimale de deux kilomètres soit respectée entre une habitation et une éolienne, comme l'indique le cadre éolien, qu'en deçà de 2 Kms, la relation de proximité d'un parc éolien est importante. Et cela au cas par cas par rapport à la concentration de l'habitat.

En conclusion, nous refusons l'implantation des trois éoliennes sur le territoire de Nivelles et nous émettons toutes les réserves sur celles de Genappe.

Le Médiateur m'avait contacté quelques jours avant la réunion et demandé de prendre la parole lors de la réunion et j'avais préparé ce texte que je n'ai finalement pas lu.